



**RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2018**

**CFAO MOTORS CI**



**RAPPORT DE GESTION**  
**établi par le Conseil d'Administration**  
**et présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons conformément aux dispositions de l'article 138 de l'acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et GIE toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Le marché de la distribution automobile a connu une augmentation de 14% en 2018 vs 2017 (11 376 unités vendues en 2018 vs 9989 unités en 2017). Dans ce contexte favorable, CFAO MOTORS CI conforte sa place de leader avec 40,8% du marché global, soit une augmentation de 2,8 points de part de marché sur 2018.

CFAO MOTORS CI a vendu 4 644 Véhicules en 2018 contre 3 793 véhicules en 2017. Elle doit cette performance à ses marques phares, TOYOTA, MITSUBISHI et SUZUKI qui respectivement ont enregistré pour cette année 2018 + 251 unités, + 139 unités et + 554 unités de véhicules vendus par rapport à 2017. TOYOTA et MITSUBISHI maintiennent leurs parts de marché avec respectivement 16% et 9%. SUZUKI a affiché en 2018 une part de marché de 7,6% soit + 4,5 points par rapport à 2017. PEUGEOT et CITROEN sont aussi présents avec 2,3% et 2% de part de marché.

**Siège (ex Sari)**

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 18 00 / 21 75 18 18

**Site Toyota**

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax : 21 34 23 00 / 21 34 23 05

**Site Bab' Motors**

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

**Site de Vild'**

Zone Industrielle - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

**Agences**

**Bouaké**

Roule de l'aéroport

Tél/Fax : 31 65 61 66 / 31 65 61 64

**San Pedro Diesel (agent agréé)**

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax : 34 71 29 24 / 34 71 14 29

**Yamoussoukro**

Quartier EECI

Tél/Fax : 30 64 62 82 / 30 64 62 84

CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE - 01 B.P. 2114 Abidjan 01

S.A. avec CA au Capital de 9 068 595 000 F CFA - R.C.C.M. CI-ABJ-1978-B11362 - C.O. N° 0100432 G - Siège social Abidjan - Régime Réel Normal - D.G.E  
Banques : BIAO CI042 01231 03136010427671 - BICICI CI008 01561 0003081 000 18 43 - SGBCI CI008 01111 011130009 98 56  
SIB CI007 01030 026168700100 71 - ECOBANK CI059 01001 121200027701 67 - STANDARD CHARTERED BANK CI097 01001 100103003200 45



Le secteur de l'après-vente, un axe stratégique important, progresse avec une activité ventes de pièces détachées à +2%.

Les activités 2 roues marines ont comptabilisé au titre de l'année 2018 1 536 motos, 151 Hors-Bord et 106 Générateurs. Le désengagement de l'activité Bateaux explique le léger retrait de l'activité en 2018 par rapport à 2017.

Globalement les résultats commerciaux sont satisfaisants car en forte progression sur la majorité de nos marques et départements.

L'activité Equipment, réintégrée chez CFAO Motors en Septembre 2017 a réalisé une année 2018 conformes aux prévisions avec une belle progression en FUSO (335 unités vendues en 2018 vs 282 en 2017).

A été cédé en Juin 2018 l'activité Ascensorie à CFAO TECHNOLOGIE par une volonté du Groupe à créer des synergies. Cette activité a donc contribué aux résultats de CFAO MOTORS sur les 6 premiers mois de l'année 2018.

Dans ce contexte, votre société a réalisé au cours de l'exercice écoulé, un Chiffre d'Affaires hors taxes de 97 870 689 715 FCFA.

Le résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et aux provisions se solde par un bénéfice de 8 327 839 794 FCFA.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 6 489 294 992 FCFA après déduction de l'impôt sur les résultats de 2 031 777 000 FCFA.

#### - Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

En 2019, le marché devrait rester dynamique et connaître une nouvelle progression.

Sur le premier trimestre 2019, la part de marché CFAO MOTORS se renforce passant à 41,2% contre 38,2% sur la même période en 2018.

La progression de notre nouvelle marque Suzuki sur le site de « Babi Motors », situé boulevard de Marseille, devrait se poursuivre en 2019. Cette marque nous permet de capter une population issue de la classe moyenne à la recherche d'un véhicule neuf fiable et accessible.

#### Siège (ex Sari)

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 18 00 / 21 75 18 18

#### Site Toyota

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax : 21 34 23 00 / 21 34 23 05

#### Site Babi Motors

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

#### Site de Vridi

Zone Industrielle - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

#### Agences

Bouaké

Route de l'aéroport

Tél/Fax : 31 65 61 66 / 31 65 61 61

Yamoussoukro

Quartier EECL

Tél/Fax : 30 64 62 02 / 30 64 62 04

San Pedro Diesel (agent agréé)

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax : 34 71 29 24 / 34 71 14 29

CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE - 01 B.P. 2114 Abidjan 01

S.A. avec CA au Capital de 9 068 595 000 FCFA - R.C.M. CI-ABJ-1973-B11982 - C.C. N° 0100432 G - Siège social Abidjan - Régime Réel Normal - D.G.E

Banques : BIAO CI042 01231 03186010427271 - BICICI CI006 01661 0003061 000 18 43 - SGBCI CI008 01111 0111800009 98 56

SIB CI007 01030 026168700100 71 - ECOBANK CI059 01001 121200027701 67 - STANDARD CHARTERED BANK CI097 01001 100100600200 45

Nous poursuivons le développement de notre nouvelle activité Autoparts, offre de pièces de rechange auto et camions à prix attractif pour une clientèle ciblée (grossistes, garagistes...).

Parallèlement à cela, nous continuons d'implanter des concessions Autofast avec pour objectif d'en ouvrir 4 sur 2019, ce qui portera le total à 6 depuis 2018. Cette activité complémentaire doit permettre de capter une clientèle plus large.

Les autres objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier sont les suivants :

- Développer notre réseau de distribution,
- Conforter TOYOTA comme première marque et leader du marché,
- Développer Suzuki et Cfao Occasions,
- Maintenir Mitsubishi à un niveau élevé,
- Relancer Peugeot et Citroën en profitant de l'arrivée de nouveaux produits,
- Développer les activités Equipment (poids lourds, bus, chariots élévateurs, engins de travaux publics, pneumatiques, etc...),
- Renforcer notre image sur le service après-vente,
- Assurer une croissance rentable et durable via des programmes d'amélioration continue de la qualité (plans Kaizen),
- Moderniser notre communication en augmentant la part du digital,
- Rendre notre entreprise encore plus attractive pour attirer et retenir les meilleurs talents.
- Accroître notre CA de 8%

- Evolution de la trésorerie.

Les lignes de crédit disponibles sont suffisantes pour assurer le développement de nos activités.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

**Siège (ex Sari)**

117, Bâtiment Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 18 00 / 21 75 18 18

**Site Toyota**

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax : 21 34 23 00 / 21 34 23 05

**Site Babi Motors**

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

**Site de Vridi**

Zone Industrielle - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

**Agences**

Bouaké

Route de l'aéroport

Tél/Fax : 31 65 61 66 / 31 65 61 64

Yamoussoukro

Quartier EECI

Tél/Fax : 30 64 62 82 / 30 64 62 84

San Pedro Diesel (agent agréé)

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax : 34 71 29 21 / 34 71 14 29

CFao MOTORS CÔTE D'IVOIRE - 01 B.P. 2114 Abidjan 01

S.A. avec CA au Capital de 9 068 595 000 F CFA - R.C.C.M. OI-ABJ-1978-B11362 - C.C. N° 0100482 G - Siège social Abidjan - Régime Réel Normal - D.G.E

Banques : BIAO CI042 01231 03186010427871 - BICICI CI006 01561 0003081 000 18 43 - SGBICI CI008 01111 0111200009 96 56

SIB CI007 01030 026168700100 71 - ECOBANK CI059 01001 121200027701 67 - STANDARD CHARTERED BANK CI097 01001 100100600200 45



## FILIALES

- Sociétés contrôlées.

Notre Société ne contrôle actuellement aucune filiale.

## RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon le Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 97 870 689 715 FCFA contre 89 981 777 048 FCFA pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 612 450 904 FCFA contre 5 418 029 158 FCFA pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 964 823 488 FCFA contre 880 851 498 FCFA pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 443 contre 467 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 97 143 694 51 FCFA contre 91 666 820 865 FCFA l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 8 327 956 428 FCFA contre 5 941 098 870 FCFA pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de -594 991 363 FCFA des produits et frais financiers, il s'établit à 7 732 965 065 FCFA contre 5 448 883 209 FCFA l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 788 106 927 FCFA contre 33 057 713 FCFA pour l'exercice précédent,

### Siège (ex Sari)

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax: 21 75 10 00 / 21 75 10 10

### Site Toyota

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax: 21 34 23 00 / 21 34 23 05

### Site Babi Motors

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax: 21 75 15 00 / 21 75 15 19

### Site de Yridi

Zone Industrielle - Abidjan

Carrosserie / Peinture



Tél/Fax: 21 75 19 00 / 21 75 19 09

### Agences

Bouaké

Route de l'aéroport

Tél/Fax: 31 65 61 66 / 31 65 61 64

San Pedro Diesel (agent agréé)

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax: 34 71 29 24 / 34 71 14 29

Yamoussoukro

Quartier EECI

Tél/Fax: 33 64 62 82 / 33 64 62 84

CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE - 01 B.P. 2114 Abidjan 01

S.A. avec CA au Capital de 9 065 595 000 FCFA - R.C.C.M. CI-ABJ-1973-B11382 - C.C. N° 0100432 G - Siège social Abidjan - Régime Réel Normal - D.G.E

Banques: BIAO CI042 01231 03153010427671 - BICICI CI006 01661 0003081 000 18 43 - SGBCI CI008 01111 0111300009 96 56

SIB CI007 01030 025168700100 71 - ECOBANK CI059 01001 121200027701 67 - STANDARD CHARTERED BANK CI097 01001 100100600200 45

- de l'impôt sur les sociétés de 2 031 777 000 FCFA contre 1 414 801 000 FCFA pour l'exercice précédent,

L'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice de 6 489 294 992 FCFA contre un bénéfice de 4 067 139 922 FCFA l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6 489 294 992 FCFA.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice	6 489 294 992 FCFA
Le report à nouveau antérieur	2 072 544 205 FCFA
<hr/>	
Solde disponible	8 561 839 197 FCFA
Affectation à la réserve légale	0 FCFA
Bénéfice distribuable de	8 561 839 197 FCFA
A titre de dividendes aux actionnaires	6 348 016 500 FCFA
Le solde	2 213 822 697 FCFA

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 2 213 822 697 FCFA.

Le dividende net par action serait de 35 FCFA.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 25 Juin 2019.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 20 103 993 321 FCFA.

**Siège (ex Sari)**

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 18 18

**Site Toyota**

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax : 21 34 23 00 / 21 34 23 05

**Site Babi Motors**

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

**Site de Yridi**

Zone Industrielle - Abidjan

Carrosserie / Peinture



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

**Agences**

Bouaké

Route de l'aéroport

Tél/Fax : 31 65 61 65 / 31 65 61 64

San Pedro Diesel (agent agréé)

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax : 31 71 29 24 / 31 71 14 29

Yamoussoukro

Quartier EECI

Tél/Fax : 30 64 62 62 / 30 64 62 64

## CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME

Nous vous précisons la liste des conventions entrant dans le champ d'application de l'article 438 de l'Acte Uniforme et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice :

### I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

#### **1/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés : Actionnaire CFAO**

**Nature et objet :** Convention d'assistance technique avec la société CFAO en date du 02 Avril 2018

**Modalités essentielles :** Mise à disposition par CFAO de ses infrastructures, au profit de CFAO MOTORS CI dans plusieurs domaines d'activités aussi bien juridique, fiscal, commercial, informatique, organisationnel, social et comptable, du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dont les frais s'élèvent à la somme totale de 655 957 000 FCFA HT (1 000 000,00 Euros HT).

**Charges enregistrées par la société au cours l'exercice 2018 : 491 967 750 FCFA HT, soit 750 000 Euros HT**

#### **2/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :**

**Administrateurs COTAFI, DOMAFI et GEREFI. Actionnaire CFAO**

**Nature et objet :** Avenant à la convention d'assistance technique avec la société LOXEA CI, en date du 02 Janvier 2018

**Modalités essentielles :** Mise à disposition par CFAO de ses infrastructures au profit de LOXEA CI SA dans plusieurs domaines d'activités.

**Produits enregistrés par la société au cours de l'exercice : 61 153 000 FCFA HT**

Siège (ex Sari)

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 18 00 / 21 75 18 18

Site Toyota

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax : 21 34 23 00 / 21 34 23 05

Site Babi Motors

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

Site de Vridi

Zone Industrielle - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

Agences

Bouaké

Route de l'aéroport

Tél/Fax : 31 65 61 66 / 31 65 61 61

San Pedro Diesel (agent agréé)

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax : 34 71 29 24 / 34 71 14 29

Yamoussoukro

Quartier EECEI

Tél/Fax : 30 64 62 82 / 30 64 62 84



**3/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :** Administrateurs COTAFI, DOMAFI et GEREFI. Actionnaire : CFAO

**Nature et objet :** Convention de prêt au profit de LOXEA CI signée le 12 décembre 2018

**Modalités essentielles :** Besoin de trésorerie de LOXEA CI SA

**Montant du prêt :** 1.500.000.000 FCFA

**Taux d'intérêt :** 5.5%

**Echéance :** janvier 2024

## **II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE SUR L'EXERCICE EN COURS**

**1/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :** Actionnaire CFAO

**Nature et objet :** Convention d'assistance technique avec la société CFAO en date du 02 janvier 2017

**Modalités essentielles :** Mise à disposition par CFAO de ses infrastructures, au profit de CFAO MOTORS CI dans plusieurs domaines d'activités aussi bien juridique, fiscal, commercial, informatique, organisationnel, social et comptable, du janvier 2017 au 31 mars 2018, dont les frais s'élèvent à la somme totale de 807 818 851 FCFA HT (1 231 511,90 Euros HT).

**Charges enregistrées par la société au cours de l'exercice 2018 :** 161 563 770 FCFA HT, soit 246 302 Euros HT

**Siège (ex Sari)**

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 18 00 / 21 75 18 18

**Site Toyota**

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax : 21 34 23 00 / 21 34 23 05

**Site Babi Motors**

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

**Site de Vridi**

Zone Industrielle - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

**Agences**

**Bouaké**

Route de l'aéroport

Tél/Fax : 31 65 61 66 / 31 65 61 64

**Yamoussoukro**

Quartier EECI

Tél/Fax : 30 64 62 62 / 30 64 62 64

**San Pedro Diesel (agent agréé)**

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax : 34 71 29 24 / 34 71 14 29

CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE - 01 B.P. 2114 Abidjan 01

S.A. avec CA au Capital de 9 068 595 000 F CFA - R.C.C.M. CI-ABJ-1973-B11362 - C.C. N° 0100432 G - Siège social Abidjan - Régime Réel Normal - D.G.E

Banques : BIAO CI042 01231 03186010427671 - BICICI CI066 01561 0003081 000 18 43 - SGBCI CI008 01111 0111300009 96 56

SIB CI007 01030 026168700100 71 - ECOBANK CI059 01001 121200027701 67 - STANDARD CHARTERED BANK CI097 01001 100100600200 45



**2/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :**

**Administrateurs COTAFI, DOMAFI et GEREFI. Actionnaire CFAO**

**Nature et objet :** Cession de l'activité « Transit Temporaire » au profit de la société LOXEA CI

**Modalités essentielles :** transfert du portefeuille client et ressources financières de cette activité à LOXEA CI. Le prix de transfert a été payé en 2018 cependant, la cession a été réalisée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Produits enregistrés par la société au cours de l'exercice : 49 400 000 FCFA**

**3/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :** Administrateurs COTAFI, DOMAFI et GEREFI. Actionnaire : CFAO

**Nature et objet :** Contrat de bail conclu avec LOXEA CI le 02 janvier 2017

**Modalités essentielles :** Location de bureaux, garage, parking, magasin de stockage, situés à Abidjan, rue de l'industrie, parcelle constituant le TF 1305, par LOXEA CI.

**Produits enregistrés par la société au cours de l'exercice : 169 394 400 FCFA**

**4/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :** Administrateurs COTAFI, DOMAFI et GEREFI. Actionnaire : CFAO

**Nature et objet :** Contrat de bail conclu avec LOXEA CI le 1<sup>er</sup> Juin 2015.

**Modalités essentielles :** Location de bureaux à Abidjan sur le Boulevard de Marseille par LOXEA CI.

**Produits enregistrés par la société au cours de l'exercice : 1 200 000 FCFA**

Siège (ex Sari)

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax: 21 75 10 00 / 21 75 10 10

Site Toyota

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax: 21 34 23 00 / 21 34 23 05

Site Babi Motors

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax: 21 75 15 00 / 21 75 15 19

Site de Vridi

Zone Industrielle - Abidjan

Carrosserie / Peinture



Tél/Fax: 21 75 19 00 / 21 75 19 09

Agences

Bouaké

Route de l'aéroport

Tél/Fax: 31 65 61 65 / 31 65 61 64

San Pedro Diesel (agent agréé)

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax: 34 71 29 24 / 34 71 14 29

Yamoussoukro

Quartier EECI

Tél/Fax: 30 64 62 82 / 30 64 62 84

CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE - 01 B.P. 2114 Abidjan 01

S.A. avec CA au Capital de 9 068 595 000 F CFA - R.C.C.M. CI-ABJ-1973-B11362 - C.C. N° 0100462 G - Siège social Abidjan - Régime Réel Normal - D.G.E

Banques : BIAO CI042 01231 03186010427671 - BICI CI006 01561 0003081 000 18 43 - SGBICI CI008 01111 0111800009 96 56

SIB CI007 01030 026168703100 71 - ECOBANK CI059 01001 121200027701 67 - STANDARD CHARTERED BANK CI097 01001 100100600200 45



**5/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :** Administrateur DOMAFI

**Nature et objet :** Contrat de bail conclu avec CFAO TECHNOLOGIES le 25 janvier 2013.

**Modalités essentielles :** Location de bureaux et parking situés à Abidjan sur le Boulevard de Marseille par CFAO TECHNOLOGIES CI.

**Produits enregistrés par la société au cours de l'exercice :** 92 400 000 F.CFA

**6/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :** Administrateurs COTAFI, DOMAFI et GEREFI. Actionnaire : CFAO

**Nature et objet :** Convention de prêt d'un montant de 1 000 000 000 FCFA conclue avec LOXEA CI (ex-CFAO EQUIPEMENT CI) le 24 janvier 2014.

**Modalités essentielles :** Besoin de trésorerie de LOXEA CI

**Taux d'intérêt :** 6.75%

**Echéance :** 29 janvier 2020

**Produits enregistrés par la société au cours de l'exercice :** 35 470 690 FCFA d'intérêts

**7/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :** Administrateurs COTAFI, DOMAFI et GEREFI

**Nature et objet :** Convention de prêt d'un montant de 1 250 000 000 FCFA conclue avec MIPA le 24 janvier 2014.

**Modalités essentielles :** Besoin de trésorerie de MIPA

**Taux d'intérêt :** 6.75%

**Echéance :** 29 janvier 2020

**Produits enregistrés par la société au cours de l'exercice :** 44 338 358 FCFA d'intérêts

**Siège (ex Sari)**

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 18 00 / 21 75 18 18

**Site Toyota**

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax : 21 34 23 00 / 21 34 23 05

**Site Babi Motors**

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

**Site de Vridi**

Zone Industrielle - Abidjan

Carrosserie / Peinture



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

**Agences**

Bouaké

Roule de l'aéroport

Tél/Fax : 31 65 61 66 / 31 65 61 64

Yamoussoukro

Quartier EECl

Tél/Fax : 30 64 62 82 / 30 64 62 84

San Pedro Diesel (agent agréé)

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax : 34 71 29 24 / 34 71 14 29

CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE - 01 B.P. 2114 Abidjan 01

S.A. avec CA au Capital de 9 068 595 000 F.CFA - R.C.C.M. CI-ABJ-1978/B11382 - C.C. N° 0100432 G - Siège social Abidjan - Régime Réel Normal - D.G.E

Banques : BIAO CI042 01231 03136010427671 - BICICI CI006 01661 0003081 600 18 48 - SGBCI CI008 01111 0111300009 86 56

SBIC CI007 01030 026168700100 71 - ECOBANK CI059 01001 124200027701 67 - STANDARD CHARTERED BANK CI097 01001 100100600200 45

**8/ Actionnaires ou Administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints concernés :**

**Nature et objet :** Convention de prêt d'un montant de 250 000 000 FCFA conclue avec CFAO MOTORS MALI le 29 janvier 2014.

**Modalités essentielles :** Besoin de trésorerie de CFAO MOTORS MALI

**Taux d'intérêt :** 6.75%

**Echéance :** 29 janvier 2020

**Produits enregistrés par CFAO MOTORS CI au cours de l'exercice :** 8 886 754 FCFA d'intérêts

Nous vous demandons, d'approuver la ou les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme et conclue(s) au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

## ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Mandat des administrateurs.

Les mandats des administrateurs de votre société sont en cours de validité comme suit :

Administrateurs	Durée du mandat	Date d'expiration
Edouard ROCHET	6 ans	31/12/2023
COTAFI	6 ans	31/12/2022
DOMAFI	6 ans	31/12/2023
GEREFI	6 ans	31/12/2019
Patrice PORTE	6 ans	31/12/2021
Mickael RIOU	6 ans	31/12/2021
Erwan CONAN	6 ans	31/12/2021

Siège (ex-Sari)

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 18 00 / 21 75 18 18

Site Toyota

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax : 21 31 23 00 / 21 31 23 05

Site Babi Motors

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

Site de Vridi

Zone Industrielle - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

Agences

Bouaké

Route de l'aéroport

Tél/Fax : 31 65 61 65 / 31 65 61 64

Yamoussoukro

Quartier EECl

Tél/Fax : 30 66 62 82 / 30 66 62 84

San Pedro Diesel (agent agréé)

Carrefour de l'aéroport

Tél/Fax : 31 71 29 24 / 31 71 14 29

CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE - 01 B.P. 2114 Abidjan 01

10

S.A. avec CA au Capital de 9 068 695 000 F CFA - R.C.C.M. 01-ABJ-1873-B11882 - C.C. N° 0100432 G - Siège social Abidjan - Régime Réel Normal - D.G.I.E

Banques - BIAO CI042 01231 03186010427671 - BIC/CI CI006 01661 0003081 000 18 43 - SGBOI CI008 01111 0111800009 96 58

SIB CI007 01030 028168700100 71 - ECOBANK CI059 01001 121200027701 67 - STANDARD CHARTERED BANK CI097 01001 100100600200 45

- Mandat des Commissaires Aux Comptes.

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont tous en cours de validité comme suit :

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	Date d'expiration
DELOITTE	6 ans	31/12/2022
Christian MARMIGNON	6 ans	31/12/2022
Cabinet EBUR FIDUCIE	6 ans	31/12/2023
UNICONSEIL	6 ans	31/12/2023

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

CFao MOTORS CÔTE D'IVOIRE  
01 B.P. 2114 ABIDJAN 01  
C.C. 1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023  
Tel : (33) Marseille) 21 75 18 00 - Fax : 21 75 11 70

**Siège (ex Sari)**

117, Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 18 00 / 21 75 18 18

**Site Toyota**

Rond Point CHU de Treichville



Tél/Fax : 21 36 23 00 / 21 36 23 05

**Site Babi Motors**

Bd de Marseille - Abidjan



Tél/Fax : 21 75 15 00 / 21 75 15 19

**Site de Vridi**

Zone Industrielle - Abidjan  
Carrosserie / Peinture



Tél/Fax : 21 75 19 00 / 21 75 19 09

**Agences**

Bouaké

Route de l'aéroport

Tél/Fax : 31 65 61 66 / 31 65 61 61

San Pedro Diesel (agent agréé)

Carefour de l'aéroport

Tél/Fax : 34 71 29 24 / 34 71 14 29

Yamoussoukro

Quartier EECI

Tél/Fax : 30 64 62 62 / 30 64 62 01

**Deloitte.**



**CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE,  
S.A.**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE, S.A.

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires de la société CFAO MOTORS Côte d'Ivoire, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

#### 1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

##### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE, S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le SYSCOHADA.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

- « L'information donnée dans la note 3A des états financiers relative à la Cession de l'activité « Ascenseurs » au profit de la société CFAO TECHNOLOGIES.
- « L'information donnée dans la note 2A des états financiers relative à l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et du Système Comptable de l'OHADA qui lui est annexé (ensemble désigné « SYSCOHADA révisé »), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

### • Système d'information

CFAO Motors a une forte dépendance vis-à-vis de son système informatique. Les principaux cycles opérationnels sont gérés sous « INCADEA » (les achats, les stocks, les ventes, la comptabilité...), comme indiqué à la note 2-B page 17 de l'état annexé aux états financiers annuels de l'exercice 2018.

La qualité de l'information financière dépendant en grande partie du bon fonctionnement du système d'information, nous avons considéré la revue de ce système comme une priorité de contrôle pour notre audit.

Dans le cadre de notre audit, nous avons fait appel à nos experts informatiques qui ont, dans un premier temps, procédé à une revue des contrôles généraux informatiques et, dans un deuxième temps, réalisé des contrôles sur le bon fonctionnement des applicatifs de gestion du chiffre d'affaires, des stocks, des achats et de la comptabilité. Leurs sondages avaient pour but de vérifier le bon fonctionnement de la comptabilité, s'assurer que les contrôles automatisés fonctionnaient et corroborer les données inscrites dans ces rubriques comptables.

### • Stocks

Les stocks constituent l'une des composantes les plus significatives du bilan de CFAO Motors soit 30% du total bilan au 31 décembre 2018. La méthode de valorisation et de dépréciation sont indiquées à la note 2-B page 17 de l'état annexé aux états financiers annuels de l'exercice 2018.

Par ailleurs les éventuelles erreurs ou fraudes significatives sur le chiffre d'affaires et les achats peuvent être identifiées par un correct suivi des stocks. Dans ce contexte, nous avons considéré les stocks comme un élément clé de l'audit, en particulier les stocks de pièces détachées.

Dans le cadre de notre audit, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la société, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Une assistance aux inventaires physiques des stocks les plus significatifs et à forte valeur ajoutée et la pertinence desdits inventaires physiques ;
- Les procédures de recollement des comptages avec la comptabilité et sur les rectifications des écarts sur stocks en particulier sur les stocks de pièces détachées ;
- La revue des écritures manuelles impactant le chiffre d'affaires, les stocks et les achats.

## **Responsabilités du conseil d'administration relatives aux états financiers annuels**

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

## **Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre responsabilité pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport du Commissaire aux Comptes.

## **2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Documents adressés aux actionnaires (rapport de gestion, projets de résolution)**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

### Tenue et mise à jour du registre des titres nominatifs

En application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons également procédé au contrôle des registres de titres nominatifs tenus par la société. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'existence et la bonne tenue de ces registres.

La déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres est annexée au présent rapport.

En outre, l'examen des vérifications spécifiques prévues par la loi et celles relatives aux sociétés cotées nous amène à formuler l'observation suivante :

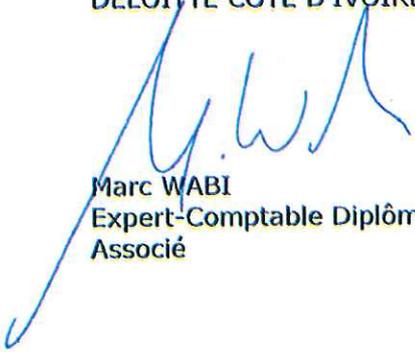
Conformément aux dispositions de l'instruction N° 31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes dans les structures agréées et dans les sociétés cotées sur le marché financier de l'UEMOA, nous avons procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Le règlement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UEMOA, place boursière sur laquelle est cotée la société CFAO MOTORS Côte d'Ivoire, stipule que les sociétés cotées doivent diffuser dans le public au moins 20% de leur capital alors que la répartition actuelle du capital de CFAO MOTORS confère à CFAO France 96% et aux divers privés 4% des actions de la société.

Abidjan, le 20 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE COTE D'IVOIRE



Marc WABI  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

EBUR FIDUCIAIRE



Olivier KOUADIO  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

## ANNEXE PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.

Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.

Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux des Commissaires aux Comptes, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers.

Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables.

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit.

Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la Direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration.

Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la Direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les

états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA.

Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les Associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits.

Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère Public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation.

Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.